



ARRÊTE DU MAIRE N°A2025-447SE
en date du 26 Novembre 2025

**AUTORISATION PERMANENTE DE CIRCULATION DES
VEHICULES POIDS LOURDS DE 3.5 TONNES A 8 TONNES
POUR L'ANNEE 2026**

FP/EC/DMB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la Route dans son article L.411.1 à L.411-7.

--- o O o ---

Considérant qu'en raison de nombreuses livraisons de marchandises dans la commune de MEYRARGUES (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise FIOUL 83 représentée par Madame Mélanie MECHERI (205 Avenue de Breguet – ZAC de Gavarry – 83260 LA CRAU) est autorisée à circuler dans la commune avec des véhicules poids lourds de 3.5Tonnes à 8 Tonnes, afin d'effectuer diverses livraisons de marchandises pour des clients à partir du **Jeudi 1^{er} Janvier 2026 au Jeudi 31 Décembre 2026 inclus**.

Article 2 : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

Article 3 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, seront facturées *directement ainsi que toutes dégradations du domaine public routier et de ses dépendances imputables à l'intéressé*.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire. Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à l'entreprise FIOUL 83, représentée par Madame Mélanie MECHERI.



Le Maire de Meyrargues,

Fabrice POUSSARDIN.